

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal
du mercredi 04 juin 2025**

**Délibération n° 4
DEL 2025/031**

OBJET :

Signature de la Charte "Ville ambassadrice du don d'organes"

Date de convocation : **28 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu la Charte "Ville ambassadrice du don d'organes" proposée par l'association FRANCE ADOT 81, représentée par son président Monsieur Daniel VEYSSIÈRE, agissant également au nom du Collectif Greffes+,

Considérant que le don d'organes est un acte de fraternité absolue, un geste de vie au cœur même de la mort. C'est un choix intime, parfois indicible, mais toujours porteur d'espoir pour celles et ceux qui attendent, dans le silence de la maladie, qu'un battement de cœur étranger leur redonne un avenir,

Considérant que chaque jour en France, deux à trois personnes décèdent faute de greffe, il est essentiel de lever les non-dits, de briser les silences, de faire entrer cette question dans tous les foyers. Si 80 % des Français se déclarent favorables au don d'organes, trop peu ont partagé leur volonté avec leurs proches, ce qui rend le geste impossible dans un tiers des cas,

Considérant que la Ville de Graulhet, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'humanité et d'engagement pour la santé publique, souhaite prendre part à ce combat de sensibilisation, ainsi, en devenant "Ville ambassadrice du don d'organes", elle entend faire rayonner le ruban vert dans l'espace public et dans les consciences, participer à la grande chaîne de la vie, et faire en sorte que chaque parole donnée soit une vie sauvée,

Considérant qu'en s'associant à l'action de l'association FRANCE ADOT 81 et du Collectif Greffes+, la commune affirme sa volonté de porter ce message sur son territoire : par l'installation de panneaux de visibilité et par la diffusion régulière d'informations,

Considérant l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante la délibération intitulée « Signature de la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes »,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Graulhet à la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes » proposée par l'association FRANCE ADOT 81.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



A handwritten signature in blue ink, belonging to the secretary of the meeting, SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025